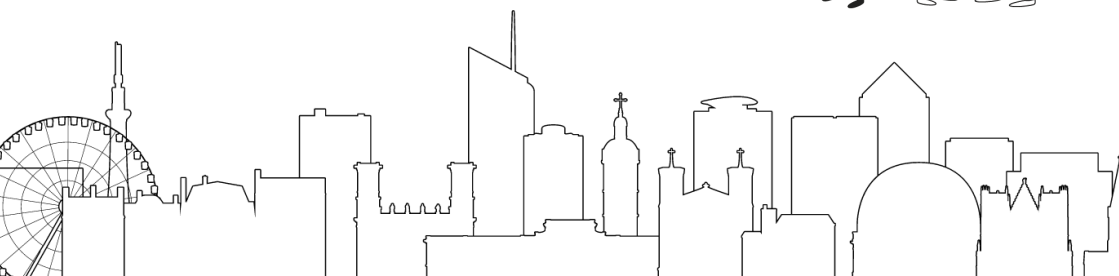
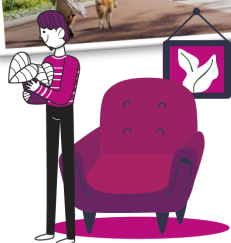




L'habitat inclusif

Avoir son chez soi, ensemble !

**L'Adapei 69 s'engage pour une société inclusive
et ouvre 2 projets d'habitat inclusif dans l'ouest lyonnais**



Pour résumer, l'habitat inclusif, c'est :

- Proposer des logements individuels abordables, avec des espaces collectifs ;
- Permettre de lutter contre l'isolement, grâce au collectif d'habitants et au projet de vie sociale et partagée, co-construit de manière collective ;
- Soutenir l'autonomie et l'autodétermination du collectif par la participation au vivre ensemble et à des activités culturelles, festives et de loisirs, encadrées et soutenues par un animateur.

L'habitat inclusif est une nouvelle façon d'habiter pour les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées. C'est une alternative à la vie à domicile et à la vie en établissement.

Dans un habitat inclusif, les habitants :

- bénéficient de logements individuels tout en partageant des espaces communs
- participent au projet de vie sociale et partagée qu'ils construisent ensemble ;
- peuvent solliciter, s'ils le souhaitent, un accompagnement social ou une offre de services sanitaire, sociale ou médico-sociale individualisée pour l'aide et la surveillance, selon leurs besoins.

Quels sont les avantages de l'habitat inclusif ?

Dans un habitat inclusif, chaque habitant est acteur du programme d'animations. Avec l'intervention d'un animateur de vie sociale et partagée, chacun est engagé, s'exprime, donne son avis et partage ses envies pour l'avenir.

Ce mode de vie présente de multiples avantages :

- rencontrer des personnes qui partagent les mêmes valeurs
- faire des activités
- participer activement à la vie de l'habitat inclusif
- être accompagné dans la vie partagée par un animateur
- faire des économies en mutualisant les moyens

Quel est le coût pour un habitant ?

Lorsqu'ils sont locataires, les habitants paient un loyer et des charges locatives et peuvent bénéficier des aides au logement, s'ils répondent aux critères d'attribution.

La rémunération de l'animateur de vie sociale et partagée est prise en charge par l'Aide à la vie partagée (AVP) versée par la Métropole de Lyon et perçue par le porteur de projet.

Le parcours du futur habitant



- 12 mois

Je découvre

J'assiste à une réunion
« C'est quoi un habitat inclusif ? »

1

2

3

- 9 mois

Le collectif d'habitants est constitué

L'Adapei 69 et ses partenaires
constituent le collectif d'habitants

- 11 mois

Je candidate

Je souhaite rejoindre un collectif d'habitants :

- Je dépose mon dossier de demande
- J'ai un entretien individuel avec un professionnel de l'Adapei 69 et un professionnel partenaire du projet
- Je participe à une journée collective sur le thème du « Vivre ensemble »



Tout au long du processus,
je suis libre de quitter le projet
si ça ne me convient plus.

L'Adapei 69 propose à une autre personne
de rejoindre le collectif d'habitants.

4

- 8 mois

Je m'engage

- Je signe la convention constitutive de mon habitat
- Je fais les démarches administratives
- Je participe aux ateliers collectifs
- J'apprends à connaître les autres habitants
- J'exprime mes idées, mes envies

5

Jour J

J'emménage !

Je vis seul(e) dans mon logement et je partage une vie sociale avec les autres habitants avec le soutien d'un professionnel.



Le Grand Roule



Ouverture :
dernier trimestre 2025

Bailleur social :



74 chemin du Grand Roule
69110 Sainte Foy-lès-Lyon



Le projet d'habitat inclusif *Le Grand Roule* se situe dans un ancien séminaire transformé en logements sociaux à Sainte Foy lès-Lyon.

10 habitants vivent dans cet habitat regroupé. Ils partagent des temps et des espaces collectifs, bénéficient d'un espace commun au rez-de-chaussée de l'immeuble, tout en ayant leur propre logement individuel.

Le site immobilier est composé d'une quarantaine de logements favorisant la mixité et le vivre ensemble : personnes en situation de handicap, étudiants, jeunes actifs et familles.

Les habitants bénéficient de services de proximité : réseau TCL, commerces, pharmacies, activités de loisirs et culturelles, professionnels de santé ...

Le collectif d'habitants

Le collectif est constitué de 10 personnes porteuses de déficience intellectuelle ou souffrant de troubles psychiques stabilisés.

Possibilité de vivre en couple ou en colocation de 2 personnes, à condition que toutes les personnes s'inscrivent dans le projet social et partagé.

Les logements proposés

Les habitants sont directement locataires de logements sociaux (types T2 et T3) du bailleur social Rhône Saône Habitat.

Les espaces partagés

Une salle collective et une petite cour extérieure, situées au rez-de-chaussée de l'immeuble, propices aux loisirs et activités, sont mises à la disposition du collectif.

Des espaces partagés, dont un jardin, une buanderie, une salle de sport, sont à la disposition de tous les habitants de l'immeuble pour favoriser le partage et la rencontre.

Le soutien de l'animation et du vivre ensemble

Un professionnel, financé par l'Aide à la vie partagée (AVP), est présent à temps plein pour soutenir le projet de vie social et partagé du collectif, et faciliter les relations avec l'environnement.





Un Toit pour Moi



Ouverture :
dernier trimestre 2026

Bailleur social :



Chemin de la Mansion
69160 Tassin la Demi-Lune



**LYON
METROPOLE
HABITAT**

L'habitat inclusif *Un Toit pour Moi* est situé en plein cœur du Bourg de Tassin la Demi-lune, à proximité de l'institut Saint Joseph.

10 habitants vivent dans cet habitat regroupé. Ils partagent des temps et des espaces collectifs, bénéficient d'un espace commun au rez-de-chaussée de l'immeuble, tout en ayant leur propre logement individuel.

Cet habitat inclusif s'inscrit dans un programme immobilier neuf de 17 logements sociaux. Sur le même site, se trouve une structure de la petite enfance. A proximité vivent des personnes âgées et des familles permettant de créer un projet intergénérationnel et inclusif.

Les habitants bénéficient de services de proximité : réseau TCL, commerces, pharmacies, activités de loisirs et culturelles, professionnels de santé ...

Le collectif d'habitants

Le collectif est constitué de 10 personnes porteuses de déficience intellectuelle ou souffrant de troubles psychiques stabilisés.

Possibilité de vivre en couple, à condition que les toutes les personnes s'inscrivent dans le projet social et partagé.

Les logements proposés

Les habitants sont directement locataires de logements sociaux (types T1 et T2) du bailleur social Lyon Métropole Habitat.

Les espaces partagés

Une salle collective et une terrasse, situées au rez-de chaussée de l'immeuble, propices aux loisirs et activités sont mises à la disposition du collectif.

Une buanderie équipée est également proposée au collectif.

Un jardin est à la disposition de tous les habitants de l'immeuble pour favoriser le partage et la rencontre.

Le soutien de l'animation et du vivre ensemble

Un professionnel, financé par l'Aide à la vie partagée (AVP), est présent à temps plein pour soutenir le projet de vie social et partagé du collectif, et faciliter les relations avec l'environnement.



Les conditions d'admission

Les projets d'habitat inclusif de l'Adapei 69 s'adressent à des personnes porteuses de déficience intellectuelle ou souffrant de troubles psychiques stabilisés qui répondent aux critères suivants :

- être âgé de plus de + 18 ans et être reconnu en situation de handicap par la MDMPH. L'habitat inclusif n'est pas un établissement médico-social et ne nécessite pas de notification d'orientation de la MDMPH.
- répondre aux critères d'accès au logement social (conditions de ressources) et avoir une demande active.
- faire le choix d'un mode de vie alternatif.
- vouloir s'engager dans un collectif d'habitants et avoir envie de participer et d'adhérer à un projet de vie sociale et partagée.
- s'engager à partager des temps et des activités co-construites avec le groupe et soutenues par un professionnel.
- être en capacité de s'intégrer dans un collectif.
- être en capacité de vivre en logement autonome, avec compensation si nécessaire.

L'Adapei 69 porte une attention particulière lors de la constitution du collectif d'habitants, afin de créer une véritable dynamique et d'assurer la réussite de chaque projet.

La volonté de s'engager dans un collectif et la capacité de vivre en groupe sont primordiaux lors des admissions.

Le porteur de projet : l'Adapei 69

L'Adapei 69 est née il y a plus de 75 ans de la volonté de parents de s'unir pour représenter et défendre les intérêts et les droits des personnes en situation de handicap et de leur famille, pour leur donner les moyens d'accéder à une vie digne.

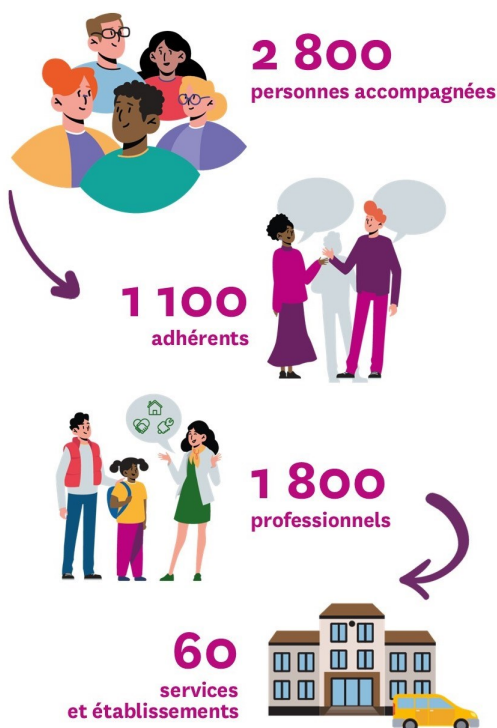
L'Adapei 69 accompagne des personnes déficientes intellectuelles, polyhandicapées, avec autisme ou souffrant de troubles psychiques.

Une des forces de l'Adapei 69 est sa double mission :

- **gestionnaire** d'établissements et service spécialisés
- **associative**, avec la représentation des personnes en situation de handicap, ainsi que leurs proches.

De manière générale, l'Adapei 69 s'engage à travers son projet associatif 2023-2028 pour une société qui cesse d'exclure les personnes en situation de handicap.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de Responsabilité sociétale des organisations (RSO) dans toutes ses dimensions : sociétales, environnementales et économiques. Il prône et soutient l'autonomie des personnes en situation de handicap, l'accompagnement vers des projets inclusifs, notamment en matière d'habitat.



Plus d'informations sur www.adapei69.fr

Pour toute demande d'informations :



service-logement@adapei69.fr



Ou 04 82 53 68 08 (le mardi de 10h à 17h)

En savoir plus : rendez-vous sur www.adapei69.fr

Rubrique Accompagner le handicap / Pôle Habitat et vie sociale

Les partenaires de nos projets d'habitat inclusif



**LYON
METROPOLE
HABITAT**



**RHONE SAONE
HABITAT**



**TASSIN
LA DEMI-LUNE**



**● Ville de
Ste Foy-lès-Lyon**

MÉTROPOLE

GRAND

LYON



**Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie**

